

## SÉNAT

Le mercredi 30 octobre 1957

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Prière.

Affaires courantes.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY"  
—ADOPTION DE L'AMENDEMENT

L'honorable A. K. Hugessen, président du comité permanent des transports et communications, présente le rapport du comité sur le bill B.

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Conformément aux instructions qu'il a reçues le 24 octobre 1957, le comité permanent des transports et communications, auquel a été déferé le bill B concernant la *British Columbia Telephone Company*, a examiné ledit projet de loi et demande maintenant à en faire rapport avec l'amendement suivant:

Page 1, lignes 17, 18 et 19. Retrancher les mots: "avec l'approbation et du consentement d'une majorité des deux tiers en valeur des", et y substituer les mots: "dûment ratifiée par les deux tiers des votes émis par les".

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous l'amendement.

L'honorable J. W. de B. Farris: Honorables sénateurs, l'amendement n'intéresse que le libellé. Comme il a surgi un doute sur le sens des mots "avec l'approbation et du consentement d'une majorité des deux tiers en valeur", le comité y a substitué les termes qu'on vient de lire. Avec l'assentiment du Sénat, je propose l'adoption de l'amendement.

(La motion est adoptée.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous, pour la troisième fois, le projet de loi modifié?

L'honorable M. Farris: Si le Sénat y consent, je propose la troisième lecture dès maintenant.

L'honorable M. Roebuck: Pourquoi tant nous presser?

L'honorable M. Howard: Je n'ai pas même vu le projet de loi.

L'honorable M. Roebuck: Étant retenu ailleurs, je n'ai malheureusement pas pu assister à la réunion du comité où l'on a étudié la question; aussi, à moins qu'il n'y ait quelque sérieux motif de hâter les choses, j'aimerais avoir un peu plus de temps pour l'examiner.

L'honorable M. Farris: Je propose donc que le projet de loi soit inscrit au *Feuilleton*, en vue de lui faire subir la troisième lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA—ADOPTION DE L'AMENDEMENT DU COMITÉ

L'honorable M. Hugessen présente le rapport du comité permanent des transports et communications sur le Bill C

L'adjoint au greffier donne lecture du rapport ainsi qu'il suit:

Conformément aux instructions qu'il a reçues le 24 octobre 1957, le comité permanent des transports et communications, auquel a été déferé le bill C concernant La Compagnie de Téléphone Bell du Canada, a examiné ledit bill et demande maintenant à en faire rapport avec l'amendement suivant:

1. Page 2, ligne 9: Retrancher les mots "à toutes fins".

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quant étudierons-nous ledit amendement?

L'honorable Paul-H. Bouffard: Dès maintenant, si le Sénat y consent. Honorables sénateurs, par cet amendement, on désire simplement préciser que chaque fois que la Compagnie émettra des actions, après en avoir obtenu l'autorisation de la Commission des transports, elle devra quand même obtenir l'approbation de la commission de contrôle des titres des diverses provinces. Les fonctionnaires de la compagnie agréent l'amendement apporté par le comité. Je propose donc l'adoption du rapport du comité.

L'honorable M. Roebuck: L'honorable sénateur nous dirait-il pourquoi les mots "à toutes fins" sont biffés? Les opérations touchant les actions ne seront-elles pas valides à toutes fins?

L'honorable M. Bouffard: Un des membres du comité a pensé que si l'on gardait les mots "à toutes fins" dans l'article, ils pourraient signifier qu'une fois l'émission d'actions approuvée par la Commission, la compagnie ne serait pas tenue d'obtenir l'approbation des commissions provinciales de contrôle des titres. On estime qu'en supprimant ces mots, il ne fait plus de doute que la compagnie doit encore se conformer aux règlements appliqués par chacune des commissions de contrôle des titres dans les provinces où les actions seront mises en vente. L'amendement vise uniquement à éviter tout équivoque.

(La motion est adoptée.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois?